



CONTRAT 2023 : VIANDES BIO

Lieu de distribution : LOVAGNY

les semaines paires



CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

GAEC BIBOLLET
Hameau de Peignat
74150 MARCELLAZ EN ALBANAIS

s.bibollet@orange.fr
Tél. 06 70 74 17 07

ET

NOM Prénom

Tél.

E-mail@..... (obligatoire)

La durée

Fréquence de distribution : toutes les **2 semaines** soit 15 distributions (pas de distribution en Août)

Semaines : 18 - 20 - 22 - 24 - 26 - 28 - 30 - 36 - 38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 - 50

Je viens chercher mon panier le mardi soir de 18h00 à 19h30 à la Maison du Village

Je viens chercher mon panier le jeudi soir de 16h30 à 18h00 au Château de Montrottier

(Cocher la case correspondante)

Sous réserve de modification. Tout panier non distribué sera réparti entre les personnes présentes.

Le contenu des paniers

Contrat viande = contrat 100% souplesse : pour chaque distribution vous choisissez si vous souhaitez ou non une livraison et son contenu.

- Le producteur envoie une liste des produits disponibles quelques jours avant la distribution, et vous renvoyez par mail à s.bibollet@orange.fr la liste de ce que vous souhaitez. Vous êtes libre de choisir la composition et le montant de votre commande.

- Vous n'êtes pas obligé de commander à chaque distribution.

- Certains morceaux sont en nombre limité, la règle est 1^{er} commandé/1^{er} servi.

- Les petites pièces (escalopes, beef, côtes, etc) sont conditionnées par 2, les saucisses sont par 6, et les rôtis, sautés, etc. font environ 1kg.

- **L'unité de commande est le sachet** (exemple : 1 côte porc commandé = vous recevez 1 sachet de 2 côtes) - (2 côtes de porc commandés = vous recevez 2 sachets de 2 côtes soit 4 côtes).

Le montant des paniers

Vous vous engagez sur un montant total à commander à l'année (qui peut être complété en cours d'année). Au choix parmi les propositions ci-dessous :

(Ex. : si vous souhaitez en moyenne 10€ par distribution, votre forfait sera de 150€)

Montant moyen/distrib	1 chèque	3 chèques
7 €	105 €	35 €
10 €	150 €	50 €
20 €	300 €	100 €
30 €	450 €	150 €
40 €	600 €	200 €

Forfait annuel viande 2023 choisi : <i>A répartir comme je le souhaite dans l'année</i>	
---	--

- Le montant choisi constitue une cagnotte que vous dépensez suivant vos besoins.

- Le producteur ne livre jamais à crédit. Si cette somme est atteinte avant la fin de l'année, soit vous refaites un chèque pour réalimenter la cagnotte, ou vous réglez le solde de votre compte au producteur et les livraisons s'arrêteront.

- Lors de la dernière distribution, si le solde est négatif, vous vous engagez à régler le montant au producteur. Si le solde est positif, celui-ci sera reconduit pour l'année suivante (avec ou sans renouvellement de contrat).

Le producteur ne peut, à la signature des contrats, fixer les prix de tous les produits pour une année. Une hausse de certains tarifs sera appliquée en cours d'année pour s'adapter au plus juste à la hausse des charges attendues. L'adhérent qui le souhaite pourra rompre son contrat au moment de cette hausse des prix. Le compte sera alors soldé.

Les conditions de paiement

en 1 seule fois (= 1 seul chèque encaissé fin mars 2023)

ou en 3 fois (les chèques seront encaissés : le 1er : fin mars ; le 2ème : fin juin ; le 3ème : fin septembre 2023) **OU** dès que le compte devient négatif.

Règlement à la signature du contrat, chèque(s) à l'ordre de « GAEC BIBOLLET »

Consom'acteur :

En cochant cette case, je m'engage au règlement stipulé ci-dessus, à la récupération des produits dans la période mentionnée et à adhérer à l'association LOV'AMAP (adhésion à prix libre, conseillé 10€), par chèque ou espèces.

Producteur :

En cochant cette case, je m'engage à la production et à la distribution des produits dans les périodes indiquées.

Fait en 2 exemplaires, à (lieu), le (date)

Le consom'acteur :

Le GAEC Bibollet :